

Compte-rendu du CTSD « carte scolaire » - 13 février 2017

La réunion commence à 14h à l'Inspection Académique, site Leroux.

Mme Orlay, nouvelle IA DASEN de Haute-Vienne, préside son premier CTSD.

Sont présents Mme Yahiaoui (secrétaire générale de l'IA), tous les IEN à l'exception de M. Giraud (IEN HV1), Mme Meuleman et M. Czekala pour l'administration, ainsi que des représentants du Sgen-Cfdt, de la FSU, de l'UNSA et de FO.

Mme Orlay précise en préambule que malgré ce que l'on entend souvent, les parents font confiance à l'école et que celle-ci reste une priorité du gouvernement actuel, les efforts faits depuis 5 ans le démontrent. Pourquoi n'arrive-t-on pas à répartir la dotation nationale de manière à équilibrer les taux d'encadrement P/E, la Haute-Vienne étant loin de la moyenne nationale ? (5,14 avec la 84^{ème} place sur 95 départements). Les critères d'attribution de la dotation ministérielle ont évolué : n'est pas prise en compte la simple démographie, mais également désormais des critères de contexte socioprofessionnel des populations et de spécificité des territoires.

Elle rappelle que « pour les inclusions, les moyens sont comptés à part » et évoque le rapport de Nathalie Mons (*rapport sur l'inclusion des élèves en situation de handicap du CNESEO, Conseil national d'évaluation du système scolaire*) en ces termes assez critiques mais lucides : « Nous nous sommes arrêtés au milieu du gué. » « Le bond depuis 2005 a été quantitatif et pas forcément qualitatif. »

Selon elle, il faut évidemment ajuster, la carte scolaire étant un impératif même si elle a des conséquences parfois difficiles pour certains territoires, mais « en étant égalitaire au maximum ».

La problématique principale de Mme Orlay pour cette carte scolaire est le remplacement.

« Comment le faire évoluer ? »

Elle se dit en effet vigilante sur la qualité de vie au travail et le manque de remplaçants dégrade fortement celle-ci dans les écoles touchées, parfois durement.

Ces dernières semaines en effet, une même école a pu avoir jusqu'à 4 classes non remplacées le même jour et ce plusieurs jours de suite...

Elle annonce donc d'entrée sa décision de créer 8 postes pour étoffer la brigade départementale afin de marquer cette priorité (alors que 5 seulement étaient annoncés en groupe de travail la semaine précédente).

Nous nous félicitons évidemment de cette mesure qui va impacter positivement tous les personnels et que nous réclamions depuis plusieurs années.

Pour rappel, 15 postes de brigade avaient été créés depuis 2012. Cette décision, équivalente à plus de 50% de ce volume de créations, est donc un signal fort.

L'IA insiste également sur le besoin du département en ingénierie pédagogique, généraliste, EPS et ASH. Elle a donc décidé de créer **des postes spécifiques correspondants** (enseignant référent, animateur TICE, CPC EPS pour les circonscriptions HV3 et HV7).

Elle martèle plusieurs fois sa méthode : « Les moyens que le département reçoit sont au service des élèves, la démarche opératoire va évoluer au fur et à mesure, dans la plus grande transparence possible. »

Elle rappelle que la dotation à sa disposition est de 15 postes, dont 5 au titre de la ruralité.

Pour rappel, la dotation attribuée nationalement à toute l'académie a été attribuée en CTA à la Haute-Vienne, comme l'an dernier, en regard de son faible taux d'encadrement très inférieur à celui des ses voisins Creuse et Corrèze.

En ce qui concerne le surnombre, présent et important il y a encore quelques années (jusqu'à 40 postes), il est selon la DASEN « impossible à maintenir pour préserver un équilibre national, lui-même déjà déficitaire... »

A la demande persistante des organisations syndicales d'un **plan de rattrapage**, qui consisterait à demander des postes supplémentaires exceptionnels au Ministère pour compenser le mauvais P/E du 87, elle coupe court : « Un choix a été fait, le nombre de postes est national, réparti avec une équité de traitement entre les territoires et les écoles, donc un plan de rattrapage ne se justifie pas dans ce contexte. Il ne pourrait se justifier que si ces conditions d'équité de répartition n'avaient pas été respectées, ce qui n'est pas le cas. »

L'IA rappelle également que le nombre prévisionnel de +86 élèves annoncé à la rentrée prochaine **provient uniquement de l'optimisation des taux de scolarisation** (accueil des – de 3 ans, EP, etc.).

« Ce n'est pas de la démographie, donc pas des élèves en plus. »

Au contraire, le département perd des élèves en terme démographique, comme nos départements voisins de l'Académie la Corrèze et la Creuse, même si c'est dans une moindre mesure.

MESURES DE CARTE SCOLAIRE :

▪ Plusieurs organisations défendent tour à tour les écoles de **St Cyr, Vayres et Cussac**. Malheureusement, M. Giraud, IEN HV1, est absent pour pouvoir permettre un vrai débat sur les conséquences de ces fermetures.

Les écoles impactées sont des **petites structures à 3 et 4 classes** et une fermeture impliquerait une organisation pédagogique à 4 ou 5 niveaux avec des effectifs importants (jusqu'à 29) et l'accueil de nombreux élèves à besoin éducatif particulier.

De plus, Vayres, qui accueille depuis longtemps des TPS, est pénalisée au niveau des seuils de fermeture puisque, n'étant pas en ZRR, ces élèves ne comptent pas dans les effectifs alors que le public accueilli n'est pas pour autant plus « facile » qu'à Cussac par exemple, qui est quant à elle en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Cette classification en ZRR, dépendante seulement des secteurs de collège de rattachement, nous paraît aberrante alors qu'une analyse fine du territoire et du public accueilli permettrait une classification beaucoup plus objective des écoles, tout comme pour les REP où le problème est similaire.

L'IA, qui reconnaît que cette organisation sera certes difficile, la justifie par une réorganisation nécessaire du réseau des écoles dans certaines zones : « Chaque commune ne peut jouer chacune sa carte dans son coin, les maires le comprennent bien, il faut penser à plus long terme. »

*Si l'objectif non avoué est de créer un RPI, avec Oradour-sur-Vayres par exemple, nous nous étonnons que cette réorganisation n'ait pas eu lieu **avant** de fermer dans les petites communes, la répartition des enfants de chacune des communes concernées aurait peut-être eu moins d'impact négatif sur celles-ci...*

*De plus, sans vouloir pénaliser une école au profit d'une autre mais en analysant **objectivement** les documents de travail, nous nous étonnons que d'autres structures beaucoup plus grosses ayant un effectif moyen après fermeture très proche, voire même inférieur à celui de Vayres ou Cussac par exemple, ne soient quant à elles pas menacées par une mesure de fermeture.*

D'autant plus que dans les petites communes touchées, la perte d'une classe risque de provoquer un effet « boule de neige » préoccupant pour l'avenir, avec une fuite des nouveaux élèves vers des écoles plus importantes...

L'impact d'une fermeture sur une école et une équipe de 3 enseignants nous inquiète et ne nous paraît pas du tout le même que dans une structure à plus de 10 classes, que ce soit en terme d'organisation pédagogique ou de rapports humains et d'ambiance d'équipe.

A cette remarque que nous faisons, Mme Orlay répond de manière assez énigmatique. « Où placer le curseur ? ... il faudra en parler... »

Ce qui ne nous satisfait pas devant l'urgence de la décision à prendre.

- **EMA Condorcet** : Il y a une différence importante (12 élèves) au niveau des prévisions d'effectifs entre les données du Directeur et de celle de l'administration. M. Bustreau précise que cela ne justifie pas le maintien de 9 classes malgré tout. Le poste fermé serait un poste étiqueté PEMF.

- **EE Les Bénédictins** : Constat est fait que les élèves annoncés après la fermeture de l'Abbessaille ne sont pas venus comme espéré, les familles ayant probablement fait majoritairement le choix de se tourner vers l'enseignement privé, ce qui était à craindre.

- **EM St Gence** : Des constructions (HLM et logements privés) seraient en cours pour livraison en 2018. M. Rouy précise que l'on reste à 83 hors TPS (qui ne comptent pas puisque l'école n'est pas en ZRR). Le taux d'encadrement après fermeture serait élevé (27,67).

- **EM Landouge** : C'est un quartier de l'ouest limougeaud en forte hausse démographique, une école qui avait attendu longtemps une ouverture, obtenue il y a 2 ans à peine. Le problème reste le comportement de la Mairie de Limoges, complètement imprévisible avec l'absence de sectorisation « historique ». Il est très difficile pour les directeurs dans ce contexte d'avoir des estimations d'effectifs précises.

- **Transfert d'un poste de la maternelle Carnot vers la maternelle Montmailler** : M. Rouy indique que cela s'inscrit dans le rééquilibrage, souhaité par la Mairie, des écoles du centre-ville de Limoges. C'est une conséquence des fermetures de l'Abbessaille et du Présidial survenues l'an dernier. Il rappelle en outre que Carnot accueillait « par défaut » jusque-là des élèves ne pouvant aller aux Bénédictins ou à Montmailler, faute de places dans ces écoles. Cela relève également de la volonté municipale de rééquilibrer les calibrages des écoles maternelles et élémentaires correspondantes, de constituer de vrais groupes scolaires avec un continuum de formation et des effectifs de classe qui soient cohérents et adaptés. (Montmailler, Les Bénédictins et Carnot / Les Feuillants).

- **EM Jolibois Bellac** : Même si le secteur est indéniablement en baisse démographique, il est mis en avant que le public accueilli est très fluctuant, du fait de la présence d'un escadron de gendarmerie et de l'accueil d'enfants du voyage assez irrégulier et difficilement prévisible. *Là encore, cette fermeture interroge sur les intentions réelles de l'administration et de la Mairie de Bellac, qui semble envisager de regrouper à terme les 4 écoles en 2 structures (1 maternelle et 1 élémentaire), projet dont les directeurs-trices concerné-e-s n'ont semble-t-il pas été informé-e-s à ce jour, ce que nous regrettons vivement.*

- **EM Ambazac** : Comme à St Gence, l'effectif serait important après fermeture (27,67), avec plusieurs enfants en inclusion. Cette école a déjà subi une fermeture très récente.

- **EP Linards** : Le taux d'encadrement est nettement en-dessous du seuil et reste inférieur à 23 après fermeture.
- **RPI St Pardoux / St Symphorien sur Couze** : La fermeture concernerait St Symphorien, qui passerait donc en classe unique. Bien que le taux d'encadrement après fermeture soit de 24, la répartition des élèves sera compliquée en terme d'organisation pédagogique.

Après l'analyse de toutes les fermetures proposées et plusieurs échanges avec les organisations syndicales, la DASEN proposera de supprimer de la liste des fermetures envisagées la maternelle Landouge, puis après nouvelle discussion l'école primaire de Cussac, acceptant de ne conserver que 2 postes de réserve au lieu des 4 envisagés initialement.

La DASEN demandera en outre à M. Biret, IEN HV5, d'être attentif à la situation de la maternelle St Gence d'ici le CTSD d'ajustement de la carte scolaire en juin prochain.

Seront également mises en situation de vigilance pour ouvertures éventuelles les écoles de Condat-sur-Vienne et la maternelle du Dorat.

- En ce qui concerne **le transfert (ou plutôt le retour) de l'UPE2A d'Edouard Herriot à Joliot-Curie**, M. Lévêque, IEN ASH, constate que, malgré la bonne volonté de la Mairie de Limoges et de l'administration qui avaient voulu tenter de privilégier la mixité l'an dernier, toutes les familles étant issues de la ZUP de l'Aurence, elles ont massivement refusé de fréquenter l'UPE2A en centre-ville et préféré envoyer leurs enfants à proximité de leur domicile, à savoir à Joliot-Curie.

M. Rouy, IEN HV4, regrette également cet état de fait (« On a eu le mérite d'essayer... ») mais reconnaît également cet aveu d'échec.

- **Au Vigen**, une fusion d'école est envisagée entre l'école du bourg et celle de Puy-Méry, sous réserve de délibération du Conseil Municipal.

Restera à régler le problème des directions, des mesures GRH seront prises par l'administration pour les 2 personnels concernés avant le mouvement.

- **Les mesures d'ouverture sont toutes saluées unanimement**, elles étaient clairement identifiées dans les documents de travail et apparaissaient à tous comme évidentes au vu des seuils.

La carte scolaire est mise au vote par l'Inspectrice d'Académie. Les organisations syndicales s'abstiennent à l'unanimité.

Pour notre part, même si nous reconnaissons évidemment des points très positifs, une méthode annoncée de « co-construction » basée sur le respect du dialogue social, la prise en compte d'éléments apportés par les représentants des personnels et l'effort mis sur le remplacement notamment, nous regrettons des fermetures de classes dans de petites écoles, qui vont s'en trouver fortement fragilisées.

Les décisions seront actées après le CDEN du 15 février mais il y aura un ajustement en juin, puisque 2 postes de réserve restent à répartir.

Les organisations syndicales ont comme l'an dernier indiqué leur souhait qu'il ne soit pas procédé à des fermetures en septembre (mais éventuellement à des ouvertures, oui !).

- En ce qui concerne **l'appel récent à 5 contractuels** pour pallier aux difficultés de remplacement, les OS le regrettent unanimement, cette solution « par défaut » n'étant évidemment pas la panacée.

Mais comment ne pas activer ce levier ? « Se mettre autour d'une table et faire des choix en co-construction », répondra Mme Orlay.

Seront-ils reconduits l'an prochain, comme l'aurait évoqué le Recteur ?

La DASEN répond qu'elle n'en sait rien à ce jour, que les échéances électorales nationales à venir peuvent changer beaucoup de choses d'ici là...

▪ **Postes spécifiques :** « politique de la ville » (9 quartiers de Limoges), PDMQDC, accueil des moins de 3 ans, etc. L'IA rappelle qu'ils sont liés à la loi de Refondation depuis 2013 et demeurent une priorité nationale de la Ministre. Des postes ont donc été tout naturellement dédiés à cette intention dans la carte scolaire.

Quels sont les critères d'implantation pour les dispositifs PDMQDC ?

L'IA répond que ce sont les critères d'allocation des textes : EP, politique de la ville et écoles « fragiles ». Elle s'appuie donc sur l'expertise de ses IEN, c'est la seule visibilité qu'elle en a.

Mme Yahiaoui ajoute que plusieurs indicateurs, dont les niveaux de réussite des élèves, sont pris en compte et que c'est un long travail en amont en liaison avec les IEN.

La montée en puissance de l'école inclusive a justifié que soit proposé 1 poste d'enseignant référent.

M. Biret conditionne le maintien de **l'ULIS des Rochettes à Bellac** à la présence réelle des élèves à la rentrée (travail de fond avec la Mairie, le RASED, l'APEV, etc.). Il souligne que ces élèves ont tendance à arriver tardivement, 2 à 3 semaines après la rentrée.

M. Lévêque ajoute que certaines familles sont frileuses à cause du transport, et préfèrent parfois que leurs enfants soient scolarisés en inclusion dans des classes traditionnelles à proximité de leur domicile.

CHANGEMENTS D'HORAIRE DES ECOLES :

M. Bustreau énonce la liste des écoles qui changeront d'horaires à la rentrée : Gorre, La Meyze, Laurière, Linards, Moissannes, Peyrilhac, St Bonnet-Briance, St Laurent sur Gorre.

Un problème est signalé à Gorre :

L'opérateur de transport a mis tout le monde devant le fait accompli, ni l'école (qui n'était pas prévenue), ni la Mairie n'en sont à l'origine. Cela est lié aux contraintes budgétaires du Conseil Départemental, même si cette compétence va passer prochainement à la Région.

Mme Orlay dit que c'est un « vrai et très gros sujet », complexe et qui implique de nombreux acteurs.

Pour l'école de **Linards**, il s'agit juste de l'actualisation de la dérogation (plus de 5H30 sur une même journée), actualisation qui est obligatoire au bout de 3 ans, mais il n'y a pas de changement des horaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Le poste « Chargé de communication » est-il pourvu ?

Mme Yahiaoui a déjà rencontré une candidate, que la DASEN va rencontrer également, mais le poste n'est pas pourvu à ce jour. Le support sera récupéré en groupant des reliquats de TRS de plusieurs circonscriptions.

Question sur le RASED :

Comment va se traduire en Haute-Vienne la volonté de la Ministre affichée lors de la réunion des Recteurs du 7 février de redéployer les RASED dès la rentrée 2017 ?

Ce n'est pas une priorité actuelle pour la DASEN, qui rappelle les siennes : le remplacement, la formation, les pôles ressources.

M. Lévêque ajoute qu'au niveau RH, de nombreux départs en retraite vont intervenir et avant d'élargir les pôles ressources, il faut d'abord penser à remplacer ces départs, en termes de recrutement et de formation notamment.

Il évoque également la nouvelle circulaire d'information sur le CAPPEI (qui remplace feu le CAPA-SH), à paraître prochainement.

Il a demandé à M. Migozzi, directeur de l'Espe de Limoges, ce qu'il en était au niveau de l'Université.

Très prochainement, les Directeurs d'Espe de Nouvelle-Aquitaine se retrouvent pour travailler sur ce dossier : redéfinition de la formation, rendez-vous avec les recteurs par rapport aux conventions qui existent entre Rectorats et Espe.

Le tronc commun de la formation serait proposé à Limoges (50%) et la spécialisation serait effectuée sur différents sites en France (50%).

« Partir 300h à Bordeaux, Paris ou Rennes, ce n'est pas la même chose que 150h, au niveau familial et financier par exemple. » conclut-il.

La réunion s'achève à 16h30.

Pour le Sgen-Cfdt 87,

Didier Marec